



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT,
DES ICPE ET DES ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société EUROGRANULATS
sur le territoire de la commune de SEMOUTIERS-MONTSAON**

Conformément au code de l'environnement, le Préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2022-02-00055 du 11 février 2022, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 7 mars au mardi 5 avril 2022 inclus**, portant sur la demande présentée par la société EUROGRANULATS en vue d'obtenir l'autorisation environnementale concernant le projet d'une installation dédiée au stockage de déchets inertes et de déchets contenant de l'amiante liés à des matériaux inertes sur le territoire de la commune de SEMOUTIERS-MONTSAON.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de SEMOUTIERS-MONTSAON, siège de l'enquête ;
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de SEMOUTIERS-MONTSAON aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de SEMOUTIERS-MONTSAON (2 rue de Neuilly 52000 SEMOUTIERS-MONTSAON) ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

Monsieur Jean-Jacques RENAUD ,retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, à la mairie de SEMOUTIERS-MONTSAON, 2 rue de Neuilly :

- **le lundi 7 mars de 9h00 à 12h00**
- **le samedi 12 mars de 9h00 à 12h00**
- **le mercredi 16 mars de 14h00 à 17h00**
- **le samedi 26 mars de 9h00 à 12h00**
- **le mardi 5 avril de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement, des ICPE et des enquêtes publiques) et à la mairie de SEMOUTIERS-MONTSAON. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société EUROGRANULATS. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M.GITZHOFER Michel, directeur général de la société EUROGRANULATS (1 rue du Canal - Pôle industriel du Malambas - 57280 HAUCONCOURT) ou au bureau de l'environnement, des ICPE et des enquêtes publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : PB 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).